



32 HEURES : UNE NÉCESSITÉ POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES !

Montreuil, 18 juin 2026

L'articulation entre sphère professionnelle, familiale et personnelle est un enjeu majeur de justice sociale et d'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Les femmes sont encore majoritairement celles qui réduisent ou interrompent leur activité professionnelle après l'arrivée d'un enfant, qui passent à temps partiel, souvent contraint ou faute de solution de garde, qui assument les rendez-vous médicaux, les sorties d'école, les enfants malades, les démarches administratives et l'essentiel des tâches domestiques.

Ces choix imposés ont des conséquences concrètes : surcharge mentale et physique, carrières ralenties, promotions manquées, salaires plus faibles, retraites amputées et dépendance économique accrue.

Loin d'être une simple question d'organisation individuelle, le temps de travail est un enjeu politique, social et féministe.

Aujourd'hui encore, ce sont majoritairement les femmes qui paient le prix de l'articulation impossible entre emploi, responsabilités familiales et vie personnelle !



Cette situation est le produit d'une organisation du travail construite autour d'un modèle masculin : une disponibilité permanente, des horaires extensifs, une valorisation du présentéisme et une invisibilisation du travail domestique et parental.

Revendiquer la semaine de 32 heures, sans perte de salaire ni intensification du travail, c'est donc porter une exigence d'égalité réelle !

C'est permettre à toutes et tous de mieux partager les responsabilités professionnelles, parentales, domestiques. C'est aussi refuser que les femmes soient contraintes de choisir entre leur emploi, leur salaire, leur santé et leur vie familiale.

Pour la CGT, la réduction collective du temps de travail n'est pas un aménagement à la marge : c'est un levier de transformation sociale !

Les 32 heures sont une revendication syndicale et féministe pour reprendre du pouvoir sur nos vies, combattre les inégalités structurelles et imposer un autre partage des richesses, du travail et du temps.



**LES 32 HEURES DOIVENT S'ACCOMPAGNER DE CRÉATIONS D'EMPLOIS,
D'UNE REVALORISATION DES MÉTIERS FÉMINISÉS,
DE CONGÉS PARENTAUX MIEUX PARTAGÉS ET MIEUX RÉMUNÉRÉS,
AINSI QUE DE SERVICES PUBLICS DE LA PETITE ENFANCE
À LA HAUTEUR DES BESOINS !**

ENSEMBLE, ALLONS CHERCHER LES 32 HEURES !



LE CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE DE NAISSANCE : UN DROIT NON ABOUTI !

Le nouveau congé supplémentaire de naissance, d'une durée d'un à deux mois et indemnisé à hauteur de 70 % le premier mois puis 60 % le second, constitue une avancée limitée.

Son premier défaut est son niveau d'indemnisation. Une rémunération partielle crée immédiatement une inégalité d'accès : seules les familles qui peuvent se permettre une perte de revenu pourront réellement en bénéficier.

Dans de nombreux couples, lorsque les femmes ont déjà les salaires les plus faibles, cette baisse de rémunération risque de renforcer les arbitrages défavorables aux femmes et de maintenir les inégalités existantes.

Sa durée est également trop courte.

Tant que le congé n'est pas pleinement rémunéré, protégé et accompagné d'une obligation sociale forte pour que les pères le prennent réellement, les femmes resteront les principales utilisatrices. Le congé peut alors devenir un nouvel outil de retrait des femmes du travail, plutôt qu'un levier d'égalité.

**GAGNER DE
NOUVEAUX
DROITS POUR LES
FEMMES, C'EST
GAGNER DE
NOUVEAU DROITS
POUR TOUS !**

